

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 20 Novembre 2009

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'HABITAT

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 4/05

OBJET : Attribution d'une subvention à l'A.F.P.A. pour une action d'adaptation à l'emploi en partenariat avec la société FLEXCITÉ.

- Divers cantons.

RÉSUMÉ : Le soutien financier du Département est sollicité pour une action d'adaptation à l'emploi au métier de conducteur-accompagnateur de personnes en invalidité conduite par l'A.F.P.A. de Seine-et-Marne. Cette action est liée à une nouvelle opération de recrutement menée par la société FLEXCITÉ, implantée à Savigny-le-Temple. Il s'agit d'un renouvellement.

En 2008, dans le cadre de l'implantation sur le territoire seine-et-marnais de la société FLEXCITÉ, le Département de Seine-et-Marne, son opérateur en matière d'insertion, l'association INITIATIVES 77, et l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A.) de Seine-et-Marne ont organisé une action de formation préparatoire à l'emploi de 10 conducteurs-accompagnateurs de personnes en invalidité recrutés par FLEXCITÉ.

En 2009, la société FLEXCITÉ a souhaité reconduire une opération de formation pour la préparation au recrutement de 8 conducteurs, en contrat à durée indéterminée et à temps plein.

L'objectif de cette action est de favoriser l'embauche de personnes bénéficiaires de minima sociaux, parfois éloignées de l'emploi, en leur proposant un parcours de sensibilisation et de remise à niveau adapté aux spécificités requises pour l'exercice du métier de conducteur-accompagnateur au sein de la société FLEXCITÉ.

Dans ce cadre, l'A.F.P.A. a proposé, comme pour l'action menée en 2008, un programme de préparation à l'emploi tenant compte des besoins de l'entreprise et des profils de candidats parfois en rupture professionnelle depuis longtemps.

L'organisation et le coût de la formation (sur la base de 8 € de l'heure) sont détaillés ci-après :

MODULE	CONTENU	DURÉE	COÛT
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer par son image, par sa gestuelle, par la parole - Communiquer dans le cadre d'une relation-client 	35 heures/personne x 8 personnes = 280 heures	2 240 € (280 heures x 8 €)
Environnement de la conduite routière	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du code de la route - Lecture de plans et de cartes - Sécurité routière 	35 heures/personne x 8 personnes = 280 heures	2 240 € (280 heures x 8 €)
Vie sociale et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la responsabilité personnelle dans une production collective - Droits et devoirs d'un salarié 	7 heures/personne x 8 personnes = 56 heures	448 € (56 heures x 8 €)
Remise à niveau	<ul style="list-style-type: none"> - Mathématiques (opérations de base, unités de mesure...) - Français (vocabulaire professionnelle, lecture, écriture...) - Logique 	14 heures/personne x 8 personnes = 112 heures	896 € (112 heures x 8 €)
Sauveteur-secouriste du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Situer le rôle du sauveteur-secouriste du travail dans l'entreprise - Rechercher les risques persistants pour protéger - Examiner la victime - Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence - Savoir alerter les secours compétents 	14 heures/personne x 8 personnes = 112 heures	896 € (112 heures x 8 €)
Environnement du handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les personnes dans les difficultés résultant de la maladie, du handicap, du vieillissement - Orienter l'intervention en préservant la dignité de la personne - Identifier et nommer les potentialités et les difficultés des personnes transportées 	35 heures/personne x 8 personnes = 280 heures	2 240 € (280 heures x 8 €)
TOTAL		140 heures/personne (4 semaines), soit un total de 1 120 heures	8 960 €

L'action prévoit également une semaine d'intégration en entreprise, portant le nombre total d'heures de ce programme de préparation à l'emploi à 175 heures par personne.

Les candidats ont été positionnés sur cette action par les associations d'accompagnement vers l'emploi, les maisons départementales des solidarités et les agences locales du Pôle-Emploi. Des réunions d'information collectives ont été organisées au centre A.F.P.A. de Champs-sur-Marne. Les candidats ont ensuite été sélectionnés sur la base d'un test de positionnement et après avoir été reçus individuellement par l'A.F.P.A., l'association INITIATIVES 77 et la société FLEXCITÉ.

A l'issue de ce processus, 8 personnes ont été retenues. Elles ont suivi l'intégralité de la formation qui s'est déroulée du 10 août au 11 septembre dernier et ont toutes été embauchées en

contrat à durée indéterminée par la société FLEXCITÉ à compter du 14 septembre 2009 (une personne en poste à Savigny-le-Temple et 7 à Chelles).

L'organisme paritaire collecteur agréé (O.P.C.A.) des transports, auquel la société FLEXCITÉ adhère, et dont la mission est de favoriser le développement des compétences des salariés qui évoluent dans le secteur transport-logistique, a souhaité soutenir cette action préparatoire en participant à 50 % de son coût total. La participation demandée au Département porte sur les 50 % restant, soit la somme de **4 480 €**.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer à l'A.F.P.A. la participation sollicitée, qui sera prélevée sur le programme "insertion et emploi", opération "actions insertion et emploi", et versée en une seule fois à l'association après que la décision d'attribution sera exécutoire.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 4/05 des rapports soumis à la commission
n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteurs : M. JAUNAUX
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

M. MOUTON
Commission n° 7 - Finances

Séance du 20 Novembre 2009

OBJET : Attribution d'une subvention à l'A.F.P.A. pour une action d'adaptation à l'emploi en partenariat avec la société Flexcité.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

d'attribuer à l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A.) de Seine-et-Marne, pour la réalisation d'une action d'adaptation à l'emploi au métier de conducteur-accompagnateur de personnes en invalidité menée en partenariat avec la société FLEXCITÉ, une participation d'un montant de **4 480 €**, qui sera prélevée sur le programme "insertion et emploi", opération "actions insertion et emploi", et versée en une seule fois à l'association après que la présente délibération d'attribution sera exécutoire.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

